

Puits

Les nouvelles



Premier semestre 2015

Réunion du 26 janvier 2015

Présents : Benoît de Valous, Anne-Marie Bayart, Julien Martiny, Gérard Chauve, Rémy Coucheney, Eric Garcia, Caroline Williams, Florent Saulgeot, Jérôme de Valous.

Excusés: Annie di Domizio-Clavier, Dominique Clavier.

Après avoir entendu les explications du maire,

le Conseil prend différentes délibérations techniques pour les financements des travaux de ravalement de l'Eglise.

Le conseil municipal adopte le principe de l'opération de ravalement général de l'Eglise et de ses abords.

Le conseil sollicite l'aide de l'état au titre de la DETR. Le conseil général et le conseil régional sont également sollicités.

Les crédits nécessaires seront ouverts au budget 2015 en section d'investissement.

Le Conseil Municipal autorise le Maire à signer le marché après délivrance de l'accusé de réception du dossier complet pour la DETR.

Cette délibération annule et remplace celle du 14 novembre 2014.

Le conseil municipal décide d'attribuer une subvention au Comité des Fêtes.

Le Conseil municipal décide d'attribuer une subvention à l'Association Talents Cachés.

Le Conseil Municipal décide de reconduire l'aide aux activités jeunes.

L'HIVER...

Dans l'interminable
Ennui de la plaine
La neige incertaine
Luit comme du sable.

Le ciel est de cuivre
Sans leur aucune.
On croirait voir vivre
Et mourir la lune.

Comme les nuées
Flottent gris les chênes
Des forêts prochaines
Parmi les buées.

Le ciel est de cuivre
Sans leur aucune.
On croirait voir vivre
Et mourir la Lune.

Corneille poussive
Et vous, les loups maigres,
Par ces bises aigres
Quoi donc vous arrive?

Dans l'interminable
Ennui de la plaine
La neige incertaine
Luit comme du sable

Paul Verlaine
(1844-1896)

Réunion du 9 mars 2015

Présents : Benoît de Valous, Dominique Clavier, Anne-Marie Bayart, Julien Martiny, Gérard Chauve, Rémy Coucheney, Eric Garcia, Caroline Williams, Florent Saulgeot, Annie di Domizio-Clavier.

Excusé: Jérôme de Valous.

Le conseil constate que dans le cadre de l'opération d'assainissement, un administré s'est vu proposé des travaux alors que son installation était jugée acceptable. ce propriétaire n'a donc pas fait les travaux, mais il a été omis de la liste des bénéficiaires de vidange gratuite.

Afin de corriger cette anomalie, le conseil décide de verser à l'administré concerné la somme forfaitaire de vidange.

Le Maire expose le projet définitif des travaux Rue de Bussy, enfouissement électrique et France Télécom, restitution de l'éclairage public, couplé au remplacement de la canalisation d'eau vétuste et fragile, et au remplacement de tous les branchements en plomb. Les travaux sont prévus avant que le Conseil Général refasse l'enrobé de la couche de roulement.

Ces travaux sont répartis en quatre tranches:

TRANCHE 1 : Entrée Est de PUIITS

TRANCHE 2 : Entrée Ouest de PUIITS

TRANCHE 3 : Carrefour Rue de Bussy - Rue du Four

TRANCHE 4 : Carrefour Rue des Hoteaux - Rue de Bussy

Le Conseil après en avoir délibéré et compte tenu des économies d'échelle réalisées grâce aux travaux conjoints avec le Syndicat d'Eaux, Véolia, le SICECO, France Télécom et le Conseil Général gestionnaire de la Rue de Bussy (CD 980), décide de faire exécuter ces quatre tranches.

Pour chacune de ces tranches le Conseil:

Considérant:

- l'effort consenti par la commune pour fédérer et coordonner tous les travaux décrits au préalable.

- l'effort financier consenti par la commune afin de générer des économies d'échelle pour les différents acteurs impliqués.

- l'exemplarité du chantier.

et sur proposition du maire,

- le conseil municipal sollicite une aide financière exceptionnelle de l'état au titre de la réserve parlementaire 2015.

(Les trois sénateurs de la Cote d'or et le député de la circonscription sont sollicités)

- Enfin il autorise le maire à signer tous les actes & documents correspondants à ce dossier.

Dans le cadre de l'enfouissement du réseau France Télécom Rue de Bussy décidé par délibération de ce jour, le Conseil sollicite du Conseil Général de la Côte d'Or une aide pour l'enfouissement des réseaux de Télécommunications.

Le Conseil après avoir pris connaissance des bases 2015 décide de maintenir les taux d'imposition en l'état et d'appliquer le coefficient 1 pour un produit attendu de 31 699€.

	Taux 2015
Taxe d'habitation	10,33 %
Taxe foncière sur le bâti	7,59 %
Taxe foncière sur le non bâti	23,56 %
Cotisation foncière des entreprises	17,36 %

Le Conseil Municipal vote le compte de gestion qui est conforme aux écritures comptables dépense et recettes.

Le Conseil Municipal vote le compte administratif 2014 du budget général et du budget annexe assainissement.

<i>Budget principal</i>	<i>Fonctionnement</i>		<i>Investissement</i>	
	<i>Dépenses</i>	<i>Recettes</i>	<i>Dépenses</i>	<i>Recettes</i>
Titres émis		182 171,66		3 739,00
Mandat émis	118 409,55		172 253,44	

Nota bene: ce tableau reprend tous les mouvements y compris d'ordre & de section à section.

Réunion du 30 mars 2015

Présents : Benoît de Valous, Dominique Clavier, Anne-Marie Bayart, Julien Martiny, Rémy Coucheney, Eric Garcia, Caroline Williams, Annie di Domizio-Clavier, Jérôme de Valous.

Excusés: Gérard Chauve, Florent Saulgeot.

Le conseil municipal après avoir examiné les propositions de travaux ONF et après avoir entendu la commission des bois, décide :

- de ne pas faire les travaux proposés dans la parcelle 33.
- de ne retenir que le dégagement manuel uniquement des zones concernées par le chêne dans la parcelle 32.
- de ne pas faire les travaux proposés parcelles 22 Sud et 23 Est.

.../...

.../...

- décide de faire tous les travaux proposés parcelles 3 Est et 3 Ouest.
- décide de ne pas faire les travaux proposés sur la place de débardage route de Vaugimois.

Le conseil après avoir examiné les devis pour l'entretien des arbres sur la commune, retient la proposition de l'entreprise «Des Arbres et des Hommes».

Le conseil accepte le principe de délimitation de l'extension de la décharge par ONF.

- Travaux de l'Eglise -

Le maire indique: la Région accorde la financement maximum de 15 000 €, la DETR est reportée en 2016, le Conseil Général n'a pas donné encore sa réponse.

Le maire explique le programme prévu par ERDF:

- Enfouissement de la ligne HTA Savoisy Puits
- Enfouissement de la liaison des 2 transformateurs Rue du Porche et Rue du Four.
- Création d'un bouclage enfouit avec Coulmier via la Rue du Four, Rue de Bussy et le CD 980 travaux prévus fin 2016 début 2017.

Concernant l'enfouissement Rue de Bussy le maire indique que les quatre dossiers de financement exceptionnel sont à l'instruction.

Réunion du 7 avril 2015

Présents : Benoît de Valous, Dominique Clavier, Anne-Marie Bayart, Julien Martiny, Gérard Chauve, Eric Garcia, Florent Saulgeot, Remy Coucheney, Jérôme de Valous.

Excusées: Caroline Williams, Annie di Domizio-Clavier.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, vote le budget 2015:

<i>Dépenses de fonctionnement</i>	176 482,00
<i>Recettes de fonctionnement</i>	172 909,00
<i>Résultat antérieur</i>	625 649,00
<i>Recettes totales</i>	798 558,00
<i>Dépenses d'investissement</i>	427 878,00
<i>Résultat d'exécution 2014</i>	113 261,00
<i>Total</i>	541 139,00
<i>Recettes d'investissement</i>	138 838,00
<i>Opération d'ordre de section à section</i>	382 101,00
<i>Restes à réaliser</i>	20 200,00
<i>Recettes totales</i>	541 139,00

Après l'avoir examiné, le conseil vote le budget assainissement ...

<i>Dépenses de fonctionnement</i>	500,00
<i>Résultat négatif antérieur</i>	3 085,00
<i>Dépenses totales</i>	3 585,00
<i>Opération d'ordre vers assainissement</i>	3 585,00
<i>Dépenses d'investissement</i>	42 878,00
<i>Opération d'ordre vers assainissement</i>	29 878,00
<i>Participations tiers</i>	13 000,00
<i>Recettes totales</i>	42 878,00

Dans le cadre des travaux de la Rue de Bussy, le conseil accepte le devis d'analyse HAP des goudrons présenté par le Siceco.

Après avoir examiné les différents devis, le conseil retient:

- Les Etablissements Signature pour la fourniture et la pose de panneaux de limitation à 70 sur le VC 3
- Le devis des Etablissements Signature pour le remplacement de quelques mâts des panneaux des chemins communaux.

Second semestre 2015

Réunion du 6 juillet 2015

Présents : Benoît de Valous, Dominique Clavier, Anne-Marie Bayart, Gérard Chauve, Florent Saulgeot, Rémy Coucheney, Caroline Williams, Annie di Domizio-Clavier, Jérôme de Valous.

Excusés: Eric Garcia, Julien Martiny.

Le conseil Municipal après en avoir délibéré:

Approuve le projet de conversion en futaie feuillue parcelle 32 de la forêt communale.
Sollicite l'octroi d'une aide financière du Conseil Régional de Bourgogne pour ce projet.

Décide d'attribuer l'indemnité versée par l'Etat pour le recensement de la population à l'agent recenseur.

Accepte le devis Scordel pour différents travaux d'entretien électrique.

Un point est fait sur les travaux Rue de Bussy, le conseil décide d'organiser une réunion d'information au public le 28 juillet 2015.

Suite à l'avis rendu par la commission d'appel d'offre, le Conseil municipal autorise le maire à signer le marché et tous les documents concernant les travaux de ravalement de l'Eglise par la SARL RADP.

Le Conseil municipal donne avis favorable au renouvellement et à l'extension d'une carrière de pierres calcaires et marbrières, située sur la Commune de Coulmier le Sec, projet de la SARL BABOUILLARD, sous réserve d'un contrôle stricte et une remise en état du terrain, si l'exploitation se termine avant les trente ans indiqués.

Réunion du 3 aout 2015

Présents : Benoît de Valous, Dominique Clavier, Anne-Marie Bayart, Julien Martiny, Eric Garcia, Gérard Chauve, Florent Saulgeot, Caroline Williams, Annie di Domizio-Clavier, Jérôme de Valous.

Excusé: Rémy Coucheney.

Le conseil municipal décide de laisser à l'ONF le soin de fixer le prix de retrait pour les ventes de septembre.

Le Conseil examine le devis présenté par le Conseil Départemental concernant une 'prestation intellectuelle' pour l'étude de déviation dans le cadre des travaux Rue de Bussy.

Après en avoir délibéré le conseil accepte ce devis, et autorise le maire à signer la convention nécessaire avec le Département.

Compte tenu de la pousse importante le conseil décide de faire élaguer la route de Vaugimois, le chemin de la Garenne et la vieille route sans attendre le retour du cycle habituel d'élagage.

Réunion du 21 Octobre 2015

Présents : Benoît de Valous, Dominique Clavier, , Gérard Chauve, Florent Saulgeot, Caroline Williams, Annie di Domizio-Clavier, Rémy Coucheney, Jérôme de Valous.

Excusés: Anne-Marie Bayart, Julien Martiny, Eric Garcia.

Le maire, D Clavier et G Chauve font le point sur l'état d'avancement des travaux rue de Bussy.

L'avancement des travaux est conforme au calendrier prévisionnel et les différentes entreprises collaborent sans grands problèmes.

Les travaux ayant mis en évidence le mauvais état de canalisations d'eau pluviale, le conseil décide de faire remplacer et réparer les sections défectueuses sous la bande de roulement.

Pour ce faire le Conseil vote une délibération modificative du budget pour financer les travaux annexes au chantier de la rue de Bussy.

Le Conseil examine quel serait le meilleur emplacement pour le radar pédagogique en venant de Coulmier et arrête son choix.



© Mairie Puits

Déploiement du matériel rue de Bussy



© Mairie Puits

Ouverture de tranchée



© Mairie Puits

Mise en place des réseaux

Ayant examiné les différentes solutions pour alimenter les radars pédagogiques, le conseil retient une alimentation mixte:

- par l'éclairage public
- par photovoltaïque

Après examen des devis de modification de cet équipement le conseil retient la société IMS service.

novembre 2015



Les combattants de l'état islamique portent la guerre sur le territoire national au cœur de Paris.

Réunion du 25 Novembre 2015

Présents : Benoît de Valous, Dominique Clavier, Anne-Marie Bayart, Eric Garcia, Gérard Chauve, Florent Saulgeot, Annie di Domizio-Clavier, Rémy Coucheney, Jérôme de Valous.

Excusés: Julien Martiny, Caroline Williams.

Le Conseil décide:

- d'accorder au receveur municipal l'indemnité prévue par l'arrêté du 16-12-1983.
- d'arrêter le rôle d'affouage à sept.

Suite à la loi 2015-991 du 7 aout 2015 (loi Notre) et à l'article L123-4 du code de l'action sociale,

le Conseil municipal après en avoir délibéré, décide:

- de fermer le Ccas qui n'a pas d'activité régulière.
- d'intégrer les éventuelles dépenses sociales au sein de son budget principal.
- de transférer l'excédent du budget Ccas sur le budget principal.

Le conseil prend connaissance de l'accord de financement du conseil régional pour les travaux en forêt. (Cf délibération du 6 juillet)

La communauté urbaine de Dijon ayant la compétence électrique, le Conseil délibère en faveur du rattachement des dernières communes isolées au Siceco. Ainsi il ne subsistera sur le département que deux entités pourvues de la compétence électricité: le Siceco et le Grand Dijon.

Ces dispositions renforceront les capacités financières du Siceco au profit des communes.

Le Maire fait un rappel sur l'historique et les modalités de dissolution du SIVOM. Il indique:

- a) que les dispositions prises par l'ensemble des communes (en 2013-2014) en accord avec la Sous Préfecture, sont aujourd'hui mises à mal par nombre de services.
- b) que le tribunal administratif a donné raison à la commune de Laignes dans son recours contre les décisions de l'administration préfectorale.

Le Conseil après en avoir pris connaissance de la proposition de transaction négociée entre le maire de Laignes et le maire de Marcenay.

- Estime que le montant de la 'dette due' par les communes de l'ex-Sivom à la Commune de Laignes est plus que contestable et constitutif d'un contentieux.
- Considérant d'autre part qu'un méchant accommodement vaut mieux que la meilleures des procédures.
- En conséquence, le Conseil décide:

La commune de Puits en qualité de membre de l'ex-Sivom de Laignes accepte de céder à la commune de Laignes l'ensemble des biens, locaux, la balayeuse et les matériels dont la liste est annexée à la transaction, au prix de la créance due par les communes de l'ex-Sivom à la commune de Laignes.

Nous prenons acte que la commune de Laignes renonce au versement du montant de la créance due par les communes, le prix de la cession étant compensée par le montant de cette dette.

Le conseil municipal autorise le maire à signer la transaction et les actes qui en découlent.

Travaux rue de Bussy

Réunion de dernière mise au point. La table de la salle du conseil est recouverte de dossiers et de plans déployés que chacun analyse, commente, annote. Tous les partenaires sont présents. Deux ans que l'on réfléchit, négocie et que l'on recherche un consensus pour travailler ensemble, que l'on trouve les moyens de faire des économies d'échelle et de transformer les 18 mois de travaux nécessaires avec leurs lots de perturbations en 3 mois bloqués. On discute de la largeur des tranchées, de la densité des matériaux, de l'ordre logique des actions à mener et de quelques impératifs : « Ta tranchée est arrondie mais mes tuyaux vont tout droit... ». L'intelligence et la volonté de trouver des solutions sont à l'œuvre. Sept entreprises avec des cultures différentes sont prêtes à travailler ensemble : L'eau, l'éclairage public, l'électricité domestique, le téléphone et la préparation pour la fibre optique vont voisiner dans la même tranchée, en toute sécurité.

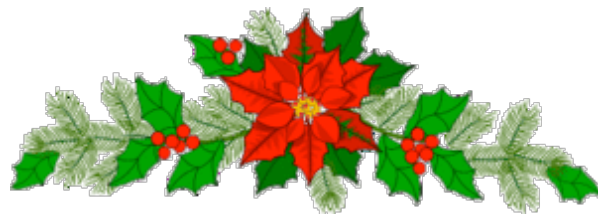
A la date prévue les premiers camions arrivent. Des tonnes de matériaux s'entassent au bout de la rue du Four. Les barrages routiers et leurs déviations sont installés selon la stricte indication des services techniques du Département. Les tranchées sont creusées. Le bruit et la poussière envahissent la rue de Bussy. Chacun œuvre selon un ordre établi et bien précis. L'entraide fonctionne. Le chef de chantier court d'un point à un autre. En fin de semaine les engins laissent la place aux enfants à vélo, parfois même aux adultes. Malgré l'épaisse couche de poussière et les voitures qui s'obstinent à vouloir survoler les tranchées.

Les réunions de chantier sont régulières pour régler les problèmes au fur et à mesure qu'ils se présentent : fuites d'eau, canalisation éclatées, gestion des eaux usées, rénovation de borne incendie, remplacement de 200 mètres de ligne téléphonique, déplacement des panneaux de vitesse pédagogiques... etc. Tout ou presque ayant été prévu, les solutions sont mises en œuvre au fur et à mesure.

Les représentants de la mairie questionnent, participent à la recherche de solution. Pour tous les acteurs tout se déroule, sur le chantier, de la meilleure manière possible... Tout sauf... les vandales qui, par temps de brouillard, volent les batteries d'alimentation des signalisations lumineuses. Mais Gérard et Jérôme ont trouvé des solutions de poids !

Merci aux habitants de Puits pour la civilité et la patience dont ils ont fait preuve.
Merci aux habitants des communes voisines pour leur soutien.

D.C.



Nous vous souhaitons un joyeux Noël

et

une très bonne année 2016

